

Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti
P.O. Box 745, Joseph, OR 97846
(541) 432-0597, www.ijdh.org, info@ijdh.org

**Rapport sur le massacre du 1er décembre 2004
au Pénitencier National d'Haïti**

20 décembre 2004

Introduction

Le 1er décembre 2004, un incident survenu au Pénitencier National à Port-au-Prince a fait au moins dix morts parmi les prisonniers. Le gouvernement haïtien a déclaré que la majorité des prisonniers ont été tués par d'autres prisonniers, et que la police a fait usage de force approprié en situation de légitime défense. D'autres témoins, en ce compris d'anciens et d'actuels prisonniers et des personnes qui vivent ou travaillent près de la prison, affirment que la police a utilisé une force lourde et meurtrière face à une protestation non meurtrière dans la prison, et que les policiers ont continué à exécuter les prisonniers longtemps après la fin de la protestation. Des témoins affirment que soixante prisonniers ou plus furent tués.

Evaluer ces déclarations contradictoires est difficile parce que la police a empêché les journalistes et les groupes de droits humains indépendants de parler aux prisonniers, et n'a pas publié une liste de ceux qui ont été assassinés ou blessés, même aux parents des prisonniers. Une enquête préliminaire menée par l'Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti (IJDH) a trouvé des témoignages cohérents et crédibles sur le fait que l'incident du 1er décembre comportait l'usage injustifié de force brutale sur des prisonniers non armés par des fonctionnaires de la prison (Département des Affaires Pénitentiaires, ou DAP) et de la police (Police Nationale d'Haïti, ou PNH) qui a causé plus de morts que ce que l'on a rapporté initialement. L'investigation a aussi révélé un effort généralisé des autorités de cacher la vérité sur la massacre en faisant de fausses déclarations, en intimidant des témoins et en refusant de divulguer certaines informations.

L'investigation préliminaire de l'IJDH a inclus des entrevues avec quatre témoins oculaires des événements du 1er décembre et des fonctionnaires du gouvernement intérimaire haïtien (GIH), des visites au Pénitencier National (PN), à la morgue public et à l'Hôpital Général, une analyse des déclarations publiques du GIH, et des entrevues avec des témoins se trouvant dans le périmètre du PN. Un ancien prisonnier a pu donner un compte-rendu détaillé comme témoin oculaire de ce qui s'est passé, d'autres témoins ont donné des comptes-rendus plus limités qui ont corroboré le compte-rendu du témoin principal dans des aspects importants. En vue de conduire une investigation complète, il serait nécessaire d'interviewer tous les témoins, y compris de nombreux prisonniers, des témoins se trouvant hors du pénitencier, et des autorités présentes au moment de l'incident. Les investigateurs auraient besoin aussi d'avoir accès à des dossiers

pertinents, à savoir les dossiers de l'hôpital, de la morgue, de la police et du DAP. A ce point, seule la National Coalition for Haitian Rights(NCHR) a accès au Pénitencier et aux documents officiels.¹

Le témoin principal, Ted Nazaire, avait été arrêté au début d'août pour s'être battu avec son frère. Il n'a jamais été accusé formellement, son cas a été renvoyé le 2 décembre et il a été relâché le vendredi 3 décembre. Nazaire faisait partie des 20 prisonniers enfermés dans la cellule 14 du "Titanic", une grande construction de cellules de trois étages au centre du PN.

D'autres prisonniers ont été interviewés à l'Hôpital de l'Université d'Etat (HUEH), où ils ont été emmenés pour recevoir des soins pour des blessures par balles reçues lors de l'incident du 1er décembre. Les interviews étaient limitées parce que les officiers de police forçaient les investigateurs à partir ou assistaient aux interviews.² Les investigateurs de l'IJDH ont pu interviewer des gens qui vivaient ou travaillaient à proximité du PN, des journalistes enquêteurs, des employés de l'hôpital et un employé du DAP.

Contexte

Les événements du 1er décembre ont eu lieu dans un contexte de mépris systématique pour les droits des prisonniers garantis par la Constitution haïtienne et la loi internationale sur les droits humains.³ Bien que les prisons d'Haïti aient été vidées lors de l'insurrection qui a abouti à l'installation du GIH le 29 février 2004, elles sont maintenant si surpeuplées que les prisonniers doivent attendre leur tour pour dormir sur le plancher de leur cellule. Beaucoup des prisonniers ont été arrêtés illégalement. La Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique estime le nombre de prisonniers politiques à plus de 700. Peu après le 1er décembre, un tableau à l'intérieur du PN affichait que des 1.041 personnes détenues au Pénitencier, 22 seulement, soit 2%, ont été

¹ La NCHR a critiqué la gestion que fait le DAP de l'incident, mais son rapport concorde avec la version du GIH sur beaucoup d'aspects, y compris la présence de violence de prisonnier sur prisonnier et le nombre de victimes. Le rapport de la NCHR, est disponible sur le site www.nchr.org.

² Les investigateurs de l'IJDH ont vu des prisonniers du PN avec des blessures par balles dans la salle d'urgence de l'Hôpital Général le 3 et le 4 décembre. Le 3 décembre, des officiers de police lourdement armés assuraient la garde de l'unité pendant que des prisonniers gravement blessés par balle y étaient traînés. D'autres prisonniers blessés étaient laissés sur le parquet. Les investigateurs de l'IJDH ont pu parler brièvement aux prisonniers, mais à chaque fois les policiers interrompaient l'entrevue ou y assistaient.

³ L'Agence Reuters, "UN: Human Rights Problems in Haiti Worry UN's Annan," 20 Novembre 2004 (tous les documents cités dans ce rapport sont disponibles sur le site www.ijdh.org); Amnesty International, "Haïti: Amnesty International demande au gouvernement de transition d'établir une commission d'enquête indépendante sur les exécutions sommaires attribuées aux membres de la Police Nationale d'Haïti", 11 Novembre 2004; Haiti Accompaniment Project, "Human Rights Conditions in Haiti's Prisons, 30 Juillet – 16 Août, 2004," Novembre 2004, www.haitiaction.net; Amnesty International, "Haïti: "Haïti: Illegal and arbitrary arrests continue -- Human rights hampered amid political violence", 19 octobre 2004; Pax Christi USA, "Report of Pax Christi USA Human Rights Mission to Haiti", 12 Octobre 2004, www.paxchristiusa.org.

reconnues coupables d'une infraction.⁴ La majorité de celles qui restent des 98% n'ont jamais été emmenées par devant leur juge naturel, et par conséquent, ont peu d'espoir d'être relâchées sans avoir payé un pot de vin, même quand leur dossier présenteraient beaucoup de faiblesses.

Des groupes de droits humains haïtiens et internationaux ont critiqué le GIH pour la détention répandue d'opposants politiques et pour le maintien des conditions de détention déplorables dans les prisons.⁵ Certains des prisonniers politiques sont des autorités importantes ou des supporters du gouvernement constitutionnel évincé, mais la vaste majorité comprend des militants des organisations de base et des résidents de quartiers pauvres connus pour leur opposition au GIH. L'analyse par l'IJDH des rapports de prison révèle que la plupart des prisonniers enfermés au PN sont accusés soit d'association de malfaiteurs, une accusation vague de conspiration ou d'affiliation à un gang, soit de possession illégale d'armes à feu. A la mi-novembre, le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, a publié une déclaration demandant aux GIH de relâcher ses prisonniers politiques.⁶ D'autres chefs de gouvernements à travers le monde ont appuyé cet appel, et ont insisté pour que le GIH porte des accusations formelles contre les détenus ou les relâche.⁷

L'IJDH a observé une détérioration dans les conditions de détention au PN au cours de ces nombreux derniers mois. Les cellules sont devenues de plus en plus surpeuplées, quelques unes renfermant deux ou trois fois plus de prisonniers que le chiffre prévu à cet effet. Beaucoup de prisonniers doivent dormir sur le plancher, et certains n'ont pas de matelas ou d'espace suffisant pour s'allonger et dormir. Les aménagements sanitaires sont inadéquats, et les prisonniers n'ont pas assez de temps pour se baigner et utiliser les toilettes. La qualité de nourriture est pauvre et la quantité insuffisante; les prisonniers se plaignent que la nourriture est rance et que l'eau cause des infections de la peau. Les heures de loisir ont diminué et le GIH a mis fin aux programmes d'éducation du gouvernement précédent. Les visites aux prisonniers du PN ont été interdites plusieurs semaines avant l'incident du 1^{er} décembre et n'ont pas repris depuis. L'IJDH a visité les prisonniers enfermés au Titanic et dans d'autres cellules du PN qui ont des blessures

⁴ Le tableau se trouvait dans le bureau du Directeur du PN. Les chiffres ne sont peut-être pas précis ou actualisés, mais ils illustrent largement l'étendue de la crise de la détention provisoire. La détention provisoire est un problème complexe qui n'a pas commencé avec le GIH, mais sous le règne des Gouvernements Constitutionnels d'Haïti (1995-2004), le pourcentage des prisonniers qui ont été condamnés représentait au moins 20% de la population incarcérée.

⁵ Toronto Star, "Massacre in the Titanic," 20 décembre 2004; Agence Haïtienne de Presse, "56ème anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: CARLI affirme que la situation des droits humains est plus sombre que jamais, la NCHR dit qu'elle est 'très consternée,'" 9 décembre 2004; Agence Haïtienne de Presse, "Des Organisations de Droits Humains dénoncent la politique de deux poids deux mesures du gouvernement intérimaire en ce qui a trait à la justice", 3 décembre 2004 (Renan Hédouville du Comité des Avocats pour le Respect des Libertés Individuelles (CARLI), a déclaré qu' «il était choqué de voir le niveau élevé de parti pris dans la justice haïtienne»); Haiti Accompaniment Project, "La Situation des Droits Humains dans les prisons d'Haïti, 30 juillet – 16 août 2004," Novembre 2004; Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti, "Alerte pour les Droits Humains: Arrestation illégale de Leaders Politiques", 5 octobre 2004; Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti, "Mise à jour sur les Droits Humains", 26 juillet 2004.

⁶ Agence Reuters, "Human Rights Problems in Haiti Worry UN's Annan," 20 novembre 2004.

⁷ Miami Herald, "Haiti's Leader Urged To Focus On Security, Human Rights," 16 décembre 2004.

graves, en ce compris des blessures par balles, et qui n'ont pas reçu les soins médicaux appropriés.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) avait averti les autorités deux semaines avant le massacre que si des mesures correctives n'étaient pas prises pour améliorer les conditions de détention dans les prisons, il y aurait un soulèvement.⁸ L'auteur du rapport, Regis Charron, a dit au Toronto Star que, "[la] pression augmentait. Je leur ai dit qu'à un certain point le système s'effondrait, qu'il y aurait perturbations, émeutes et autres problèmes." Charron a déclaré que les autorités carcérales n'ont pas tenu compte de cet avertissement. Son prédécesseur au programme du PNUD pour les prisons en Haïti, Jacques Dyotte, a démissionné en novembre après que le GIH ait refusé d'accepter l'aide de l'ONU et du Canada en vue d'améliorer les conditions au PN.⁹

L'incident du 1er décembre: des versions contradictoires

Les officiels du PN et les prisonniers sont d'accord que l'incident du 1er décembre avait été déclenché par un soulèvement de prisonniers contre les conditions de détention, l'échec à amener les prisonniers par devant leur juge naturel, et la menace des officiels de la prison de transférer des détenus du PN dans d'autres prisons. Ils divergent nettement sur l'ampleur de la force meurtrière que les autorités du PN et la police ont utilisée pour répondre au soulèvement, la justification de l'usage de la force, et le nombre de prisonniers tués.

A. La version du gouvernement intérimaire

Le directeur du PN, Inspecteur Sony Marcellus,¹⁰ a déclaré à l'IJDH qu'une émeute a commencé au premier étage du Titanic pendant une fouille pour contrebande. Marcellus a déclaré que des prisonniers complotaient une "invasion" pour protester contre les conditions de détention et qu'ils avaient stocké des armes improvisées. Il montra une boîte d'environ un pied cube de dimension contenant des couteaux rouillés, des lames de rasoirs, et des brosses à dents aux bords limés, qui, d'après lui, a été confisqué lors de la fouille. Marcellus a affirmé que durant la fouille de la cellule 24¹¹, des détenus ont commencé à attaquer les gardiens de la prison.

Dans une entrevue avec le journal haïtien *Le Nouvelliste*, Fritzner Pierre, le Directeur adjoint du DAP, déclara que les prisonniers ont utilisé des couvercles de chaudières pour ouvrir les cellules et ont mis le feu aux matelas et autres objets qui se trouvaient dans les

⁸ Toronto Star, "Massacre in the 'Titanic'" 20 décembre 2004, www.thestar.com.

⁹ Id.

¹⁰ Sony Marcellus a initialement dit à l'IJDH qu'il était dans l'impossibilité de discuter des événements du 1^{er} décembre et que toutes questions devraient être adressées au bureau central du DAP. Il a plus tard commencé à donner un compte-rendu des événements, mais s'est arrêté après quelques minutes, sous les ordres d'autres personnes présentes dans son bureau.

¹¹ Cell 24 est située au rez-de-chaussée du bâtiment du Titanic. Titanic est un grand immeuble de trois étages dans le complexe de la prison.

cellules pour semer le chaos dans la prison.¹² Pierre a évoqué le transfert imminent de certains détenus comme la raison de cette émeute. Dans sa déclaration, Pierre dit que sept prisonniers ont été tués. *Le Nouvelliste* a rapporté qu'une personne additionnelle est morte à l'hôpital,¹³ et par la suite, la PNH a annoncé deux de plus, portant le nombre de morts à 10. Le porte-parole de la police, Gessy Cameau Coicou, a dit que la plupart des blessures et des morts ont été causées par des prisonniers qui ont utilisé des armes improvisées contre d'autres prisonniers qui refusaient de participer à une «mutinerie» à la prison.¹⁴ NCHR a aussi rapporté que certaines blessures ont été infligées par d'autres prisonniers.¹⁵

Le juge de paix, Berge O. Surfus, a formulé une requête à la morgue en date du 1er décembre, demandant le transport de 7 cadavres- Hervé Jean Jacques, Raphael Lorenzo, Icredet Pierre, Luxamar Wilfred, Fanel Pierre, et deux personnes non identifiées —à la morgue. La demande est délibérément vague: elle n'indique ni le lieu, ni l'heure ni les circonstances de la mort de ces personnes, ni sa date d'émission, ni le lieu où les corps pourraient être trouvés, ni le lieu ou l'heure à laquelle elle a été émise. Les dossiers de la morgue indiquent que sept cadavres ont été reçus le 1er décembre. Le GIH a, jusqu'à présent, refusé de publier le nom des prisonniers tués au cours de l'incident, et les parents des prisonniers ne sont pas autorisés à voir les prisonniers, ou ne peuvent confirmer qu'ils sont toujours vivants.¹⁶

Un officiel du PN, dans une conversation avec l'IJDH, sous couvert de l'anonymat, a indiqué que plus de sept prisonniers ont été tués lors de l'incident, mais n'a pas voulu donner un chiffre estimatif. Il a refusé de dire qui était responsable de ces morts.

B. La version d'un prisonnier du PN

Le témoin Nazaire a rapporté qu'un mouvement spontané de protestation a éclaté au Titanic après que des autorités aient informé les prisonniers que ceux qui étaient des «belligérants» allaient être transférés dans d'autres prisons, particulièrement à Mirebalais.¹⁷ Des prisonniers ont verbalement protesté contre cette annonce et aussi

¹² *Le Nouvelliste*, “Sept détenus tués, quatre policiers blessés,” No. 37048, Port-au-Prince, 2 décembre 2004.

¹³ *Le Nouvelliste* : “Le bilan s'alourdit,” No. 37049, Port-au-Prince, 2 décembre 2004.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Agence Haïtienne de Presse (AHP), “Colère et Indignation à Port-au-Prince suite à l'assassinat par des agents de police de près de dix prisonniers qui protestaient contre leurs conditions d'emprisonnement,” 2 décembre 2004, www.ahphaiti.org.

¹⁶ Les officiels de la prison ont montré Bruno Jean Renald, a.k.a. “Ti Pay,” un chanteur populaire dont on avait rapporté l'assassinat. Les investigateurs de l'IJDH l'ont vu en présence des officiels du PN et de sa femme. Les officiels du PN ont injurié la femme de Renald pour avoir parlé à la radio sur le fait qu'on lui ait refusé l'accès quand elle était allée apporter à manger à son mari.

¹⁷ Mirebalais est situé dans la région éloignée du Plateau Central en Haïti. Comme la nourriture dans la prison n'est pas bonne, la plupart des prisonniers reçoivent aussi de la nourriture de leur famille, ce qui ne serait pas possible dans les prisons éloignées. Pour les détenus en détention provisoire, un transfert réduirait beaucoup leur chance de passer devant un juge et limiterait leur capacité à consulter un avocat. Les autorités ont transféré beaucoup de prisonniers politiques du PN à d'autres centres de détention, soit

contre leur détention prolongée sans être entendus par leur juge. Nazaire déclara qu'au moment de l'annonce, près de 11 prisonniers responsables d'apporter la nourriture à leurs cellules étaient à l'extérieur de ces dernières pour le service de nourriture. L'un d'entre eux, "Michael," un prisonnier de la cellule C16 croyant qu'il était sur la liste de transfert, a averti les gardes que s'il était transféré, il rendrait le Titanic «chaud».

Bientôt un tapage s'ensuivit. Des rapports de témoins ne sont pas clairs à savoir si les menaces étaient seulement verbales, ou si des prisonniers avaient commencé à envoyer des objets ou s'étaient engagés dans d'autres actes de violence dans leurs cellules. Mais tous les prisonniers ont nié avoir utilisé des armes meurtrières contre les gardiens. Deux gardiens du DAP ont pris la fuite, laissant un sur place. Les prisonniers qui étaient à l'extérieur de leurs cellules, y compris Michael, ont saisi le gardien resté sur place et ont saisi son bâton, mais selon Nazaire, ne l'ont pas blessé. Quatre prisonniers ensuite ont cassé les serrures de leurs cellules dans le Titanic avec des couvercles de chaudières. Les prisonniers à la tête du mouvement ont ordonné aux autres prisonniers de laisser le bloc des cellules. Toute la population du Titanic a évacué les cellules et est sortie sur la cour du PN.

Nazaire déclara qu'un groupe de prisonniers s'est ensuite avancé vers le bloc Isolation où des prisonniers politiques importants sont détenus. Ils ont cassé les serrures de l'une des cellules de cette unité, ont saisi une personne qu'ils pensaient être un étranger, et l'ont gardé comme otage pour se protéger contre les abus des gardiens. Nazaire déclara que la plupart des prisonniers étaient restés dans la cour, et que pendant ce temps, les officiers du DAP sont rentrés sur la cour et les ont aspergés de gaz lacrymogène. Quelques prisonniers s'étaient avancés plus loin en direction de la barrière de devant, dans une zone où étaient détenus les déportés venant des Etats-Unis.

Nazaire rapporta que des policiers masqués arrivèrent à la prison tard dans l'après-midi après le début du mouvement de protestation, et se mirent en position à l'entrée des cellules et sur la passerelle au-dessus de la prison. Selon Nazaire, ils ont ouvert le feu en premier sur l'une des personnes tenant «l'étranger», atteignant un de ces prisonniers à l'aîne. A ce moment, tous les prisonniers, y compris Nazaire, ont commencé à descendre l'allée en courant. Nazaire dit avoir été la cible des officiers de police pendant qu'il courait pour chercher un refuge.¹⁸

Nazaire rapporta que certains prisonniers ont reçu des balles et sont tombés, alors que d'autres se sont mis à courir vers le Titanic. Certains sont rentrés dans les cellules. D'autres ont cherché refuge dans l'Isolation et d'autres parties de la prison. Nazaire raconta qu'il a pu se cacher dans un petit espace sous une cage d'escalier attachée au Titanic et dans lequel on met les balais à laver. Il expliqua qu'il s'est couché dans cet

par punition soit pour les isoler des juges qui pourraient les libérer. Par exemple, lorsqu'un juge des Cayes a ordonné la libération du délégué Jacques Mathelier le 12 juillet, le GIH l'a transféré au PN.

¹⁸ Aucun des interviewés, en ce compris les prisonniers, n'avait une montre au moment des événements. Les heures varient parmi les personnes interviewées, mais tombent dans le même espace de temps. Pour ceux qui étaient à l'intérieur de la prison, il est vraisemblable que l'heure a été déformée par le chaos général qui régnait lors des événements dans la prison.

espace sur son estomac avec un autre prisonnier couché sur lui, et de là ils purent tous les deux entendre et voir une partie des événements qui s'ensuivirent.

Nazaire rapporta que des officiers de police armés ont poursuivi les prisonniers s'enfuyant vers le Titanic. Il déclara que beaucoup de prisonniers ont été forcés de sortir de leurs cellules, et que près de 15 prisonniers du premier étage ont été sommairement exécutés à l'extérieur des cellules et que d'autres du second et du troisième étage ont été exécutés dans leurs cellules. Nazaire a entendu les tirs venant d'en haut, et rapporta avoir vu des corps traînés dans les escaliers.

Nazaire déclara que certains prisonniers ont mis le feu dans des matelas afin de se protéger d'éventuelles attaques. Il insista sur le fait que les matelas ont été incendiés comme mesure de protection après que les tirs aient commencé et non avant. Son récit a été confirmé par des témoins se tenant dans l'espace entourant le PN, en ce compris un journaliste de radio Megastar qui observait les événements à partir d'un bâtiment ayant vue sur la prison. Ces témoins déclarent qu'ils avaient remarqué la fumée venant du Pénitencier après que les tirs aient commencé et non avant.

Nazaire et d'autres prisonniers interviewés nient **que des prisonniers furent** tués par d'autres prisonniers. Cette assertion est confirmée par des preuves à l'Hôpital Général et à la morgue publique. Le personnel de la morgue a dit au correspondant de l'Agence Reuters que tous les cadavres qui sont venus à la morgue et qui sortaient du PN après les incidents du 1^{er} décembre portaient des blessures par balles et aucun n'avait été tué avec des armes improvisées.¹⁹ Le correspondant de l'Agence Reuters a vu sept cadavres dans la morgue qui étaient sur la liste des prisonniers tués dans les incidents du 1er décembre et des quatre qu'il a pu inspecter, ils avaient tous des blessures par balles. Ni les autorités du GIH, ni les prisonniers n'ont rapporté que les prisonniers avaient utilisé des armes à feu durant l'incident.

Nazaire rapporta qu'après le meurtre, les prisonniers ont été forcés de ramasser les morts aux étages supérieurs et de les descendre en dehors du pénitencier. Ils ont ensuite été obligés de nettoyer le sang dans les cellules. Les cadavres ont été chargés sur des brouettes qui ont fait plusieurs voyages pour jeter les cadavres. Nazaire a estimé avoir vu plus de 60 cadavres enlevés du Titanic. Il rapporte avoir vu trois ambulances emmenées dans la cour du PN après le meurtre et qui étaient remplies des cadavres transportés dans les brouettes. Il dit aussi avoir vu une quatrième ambulance remplie de cadavres le jour suivant.

Un deuxième prisonnier interviewé séparément par l'IJDH pendant une brève visite a estimé que plus de 60 prisonniers ont été tués par la police. Un autre a témoigné que lui personnellement, il a vu 20 à 25 prisonniers morts, mais croit que davantage de prisonniers sont morts.²⁰

¹⁹Interview de l'IJDH avec le correspondant de l'Agence Reuter.

²⁰ Pour avoir plus de rapports sur des estimations plus élevées de victimes que celles avancées par les chiffres officiels, voir Toronto Star, "Massacre in the `Titanic,'" 20 décembre 2004; The London Observer,

C. D'autres témoins

D'autres témoins se trouvant hors des enceintes du PN ont donné des informations sur des détails importants de l'événement, particulièrement le nombre de personnes tuées. Bien que la plupart de ces déclarations n'ont pas pu être vérifiées ou investiguées de façon indépendante, et qu'elles ne concordent pas sur tous les détails, elles supportent toutes la thèse que beaucoup plus que dix prisonniers ont été tués au cours de l'incident.

Un témoin dans le voisinage du PN a rapporté avoir vu trois ambulances laissant le PN dans la nuit du 1^{er} décembre. Un autre témoin, parlant sous couvert de l'anonymat, dit avoir participé dans le ramassage de plusieurs cadavres au PN très tard dans la nuit du 1^{er} décembre. Il a rapporté que le 1^{er} décembre, vers 11h00 PM, trois ambulances sont arrivées au PN et ont été chargées de cadavres. Elles sont parties avec une escorte de police vers une décharge située au nord de la ville. Chaque ambulance a fait trois voyages.²¹

Radio Megastar a diffusé les comptes rendus de deux parents de prisonniers qui ont déclaré être allés à la prison les jours suivant l'incident pour apporter de la nourriture. On leur a remis les affaires des prisonniers, ce qui signifie habituellement que le prisonnier est mort. Ils sont allés chercher les cadavres à la morgue et ne les ont pas trouvés. Plusieurs parents interviewés par l'IJDH ont déclaré qu'ils n'avaient pas vu leur parent à l'intérieur de la prison et après deux semaines, n'avaient aucune information sur leur statut.²²

Des investigateurs de la NCHR, les seuls investigateurs autorisés à rentrer dans la prison après l'incident, ont rapporté que sept prisonniers ont été tués et 50 autres blessés, dont 14 avaient des blessures graves par balles.²³ Des résidents du voisinage de la prison ont rapporté que tard dans l'après-midi du 1^{er} décembre, après avoir entendu des tirs d'armes à l'intérieur du PN, ils ont vu plusieurs officiers de police tout de noir vêtus arriver dans la zone de la prison par les Rues du Centre, de la République et de la Réunion.

Des témoins dans la zone ont dit que les tirs lourds ont commencé vers 4h-5h30 PM et ont duré jusqu'à 7h-9h PM. Ils ont entendu beaucoup de tirs dans cet intervalle de temps. Lorsqu'on leur a demandé de décrire le type d'armes, quelque uns ont produit des sons ressemblant à ceux d'armes automatiques. Certains témoins ont parlé de pauses dans les tirs, d'autres ont décrit les tirs comme continus.

"Revealed: Haiti Bloodbath That Left Dozens Dead in Jail," 19 décembre, 2004; et l'Agence Reuters, "Rights Groups Say Haiti Prison Riot a Massacre," 9 décembre 2004.

²¹ Pour des raisons de sécurité, l'IJDH n'a pas pu investiguer ces déclarations et chercher les restes humains dans la zone décrite.

²² Ronald Saint-Jean, directeur du *Comité de Défense des Droits du Peuple Haïtien*, et leader du *Groupe pour la Défense des Prisonniers Politiques*, a déclaré qu'il avait reçu des rapports de plusieurs familles qui étaient allées porter à manger aux prisonniers et qui furent chassées par des gardes qui n'ont pas voulu prendre la nourriture pour les prisonniers.

²³ BBC Monitoring Service, "Highlights of Métropole Radio News," 3 décembre 2004. La NCHR n'a pas publié de nouveaux chiffres sur le nombre de victimes.

Les bureaux logeant Radio Megastar dans un bâtiment élevé à la Rue de la Réunion ont une vue à l'intérieur du PN. Le journaliste de Radio Megastar, Saby Kettny, a rapporté avoir d'abord entendu des tirs provenant du PN vers 4h00 PM, mais qu'il n'était pas dans la station de radio à ce moment. Il a décrit une "grande panique" et des tirs dans les rues dans la zone du PN à 4h PM environ. Il a vu des officiers d'unités spéciales dans la zone vers 5h PM.

Kettny est retourné dans les bureaux de Megastar, d'où il pouvait voir l'intérieur du PN. Il a vu des gardiens sur la passerelle de la prison qui tiraient en direction des cellules. «Quand j'étais en haut, il y avait des tirs vers l'endroit où séjournèrent les prisonniers», a dit Kettny. Il ne pouvait pas voir le sol du PN et n'a vu aucun cadavre. Il entendait les cris lorsque les coups de feu étaient tirés et entendait de gros coups de feu pendant de longs moments, y compris des tirs d'armes automatiques.

Investigations bloquées

Les officiels du GIH ont systématiquement bloqué des investigations indépendantes sur le massacre du 1er décembre au PN en faisant de fausses déclarations, en refusant de publier des informations et en intimidant des témoins.

Nazaire a rapporté deux actes d'intimidation isolés. Dans la nuit du 1er décembre, deux hommes que Nazaire pense être des gardiens de prison récemment révoqués, l'ont brutalement battu au PN. Pendant l'attaque, ils lui ont demandé ce qu'il avait vu tôt ce jour-là. Il a des blessures considérables incluant des lacérations sur ses bras et ses jambes, une blessure sévère à un genou, des marques de bâton sur le dos, plusieurs bosses à la tête et un œil enflé. Après qu'un juge ait laissé sortir Nazaire, des officiels du PN l'ont menacé en lui disant que s'il parlait à la presse il n'aurait aucun endroit pour se cacher et qu'ils savaient où il habitait. En plusieurs occasions suivant sa libération, des menaces ont été faites sur sa vie. Il est rentré dans le maquis, et la nuit où il a laissé sa maison, des hommes armés en civil sont venus chez lui à 9h30 et ont fait des menaces contre lui. Nazaire reste caché et sa famille a été forcée de laisser la maison.

A l'hôpital, la police surveille de très près les prisonniers blessés. Chaque fois que les investigateurs de l'IJDH ont essayé de parler à l'un des prisonniers, la police les forçait à partir ou bien écoutaient les interviews. Des témoins au service d'urgence de l'hôpital ont rapporté qu'il était interdit aux médecins de donner des soins aux prisonniers blessés sans la supervision de la police. Jusqu'au 14 décembre au moins, trois gardes avaient été postés dans la salle principale de l'hôpital pour surveiller les prisonniers gardés dans cette salle.

A partir du 15 décembre, aucune organisation de droits humains, sauf la NCHR, n'avait accès à l'intérieur de la prison. Seul un journaliste étranger a été autorisé d'y rentrer, mais son accès était limité.²⁴

²⁴ Toronto Star, "Massacre in the Titanic," 20 décembre 2004.

Dans une conférence de presse donnée le 8 décembre, le premier ministre par intérim, Monsieur Gérard Latortue, a annoncé qu'une enquête indépendante allait s'ouvrir sur l'incident du 1^{er} décembre, «nous devons connaître la vérité».²⁵ Le Commissaire du Gouvernement, Daniel Audain, a aussi demandé une enquête. Des commissions d'enquêtes établies au DAP et au bureau des affaires internes de la police ont sorti des rapports. Mais trois semaines après l'incident, toutes ces enquêtes n'ont même pas pu produire une liste des prisonniers tués le 1^{er} décembre.²⁶ La mère de l'un des prisonniers dont le nom apparaît sur la liste du juge de paix, n'a eu aucun rapport sur le statut de son fils. Des centaines de familles attendent toujours devant les portes de la prison sans aucune nouvelle de leurs êtres chers.²⁷

Conclusion

L'investigation préliminaire de l'IJDH sur les tueries du 1er décembre dans la prison révèle de sérieuses insuffisances et inexactitudes dans le compte-rendu officiel du gouvernement intérimaire haïtien sur la violence enregistrée ce jour là. L'échec du gouvernement à corriger ces inexactitudes, à fournir des informations fondamentales aux parents des victimes ou à permettre aux journalistes et aux groupes indépendants de droits humains de mener des investigations, indique une politique bien définie pour cacher la vérité. Dans ce contexte, il est peu vraisemblable que le GIH mènera une enquête crédible sur cet incident.

En conséquence, l'IJDH demande une enquête indépendante de l'ONU, comprenant a) une autopsie rapide de tous les prisonniers tués; b) des examens médico-légaux de tous les prisonniers et gardiens blessés; c) des interviews indépendantes et complètes avec les témoins, en ce compris des prisonniers, des anciens prisonniers, des gardiens de la prison et des policiers, ceci incluant des protections de confidentialité pour ceux qui le désirent; et d) des vérifications de tous dossiers importants, en ce compris des dossiers électroniques et imprimés du PN, de la morgue, de l'hôpital et du quartier général de la police. Les journalistes et les groupes de droits humains doivent avoir accès aux mêmes sources d'information.

L'investigation doit déterminer le nombre total de prisonniers tués et de personnes blessées. Il doit aussi évaluer le pourcentage relatif au nombre de victimes causées par des prisonniers, des gardiens et des policiers. Il doit examiner la justification et le caractère raisonnable de l'usage de la force meurtrière dont parle le GIH.

La tragédie du massacre du PN est aggravée par le fait que la plupart des prisonniers ne devraient pas en premier lieu être dans le PN. Les statistiques montrent que pour la plupart des morts, leur assassinat est le dernier maillon d'une longue chaîne de violations de droits humains. Seul un sur cinquante aurait vraiment été condamné pour crime. La

²⁵ L'Agence Reuters, "Rights groups say Haiti prison riot a massacre," 9 décembre 2004.

²⁶ Amnesty International, "Action Alert: Prisoners at National Penitentiary in Port-au-Prince," 20 décembre 2004.

²⁷ Toronto Star, "Massacre in the Titanic," 20 décembre 2004.

vaste majorité a été vraisemblablement arrêtée illégalement et détenue sur des charges non prouvées dans leur dossier et n'ayant aucune chance d'analyse judiciaire sur leur détention.

Les statistiques montrent que la plupart des prisonniers tués au PN venaient de Cité Soleil, Bel-Air, Fort National, Martissant et d'autres quartiers pauvres de Port-au-Prince et dont les résidents jouissent rarement du minimum de soins de santé, de nutrition et d'éducation garantis par la Constitution Haïtienne et les normes internationales de droits humains. Ces mêmes quartiers sont aussi l'objet d'autres appels pour des enquêtes sur une vague d'assassinats systématiques de policiers commis durant ces derniers mois.²⁸

Une investigation du massacre du PN pourrait être la meilleure opportunité d'obtenir justice pour ces violations graves de droits humains. Les événements eurent lieu dans un espace bien défini dans un intervalle de temps précis. Il y a des centaines de témoins connus dont les noms sont inscrits dans les registres des gardiens et des prisonniers. Des blâmes pour blessures peuvent être facilement attribuées, parce que d'après tous les comptes-rendus, une partie avait le monopole des armes à feu, l'autre le monopole des brosses à dents, des lames de rasoir et d'autres armes improvisées. Une enquête efficace sur les événements du 1er décembre devient, dès lors, davantage un test sur la volonté de mener l'investigation que sur les techniques d'investigation et les ressources.

²⁸ Amnesty International, "Amnesty International calls on the transitional government to set up an independent commission of enquiry into summary executions attributed to members of the Haitian National Police", 11 novembre 2004.